



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15288</b>	<b>De M. Lionel Vuibert</b> ( Renaissance - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >assurance complémentaire	<b>Tête d'analyse</b> >Hausse des cotisations des mutuelles de santé pour 2024	<b>Analyse</b> > Hausse des cotisations des mutuelles de santé pour 2024.
Question publiée au JO le : <b>20/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Lionel Vuibert attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'augmentation des cotisations des mutuelles santé. En effet, les cotisations des mutuelles connaissent une flambée inédite, avec une augmentation moyenne de 10 % prévue pour 2024. Cette explosion représente une véritable contrainte pour le pouvoir d'achat des Français et menace l'accès aux soins pour les plus fragiles. Plus de 8 Français sur 10 ont une complémentaire santé et la hausse des cotisations représente une ponction supplémentaire sur leur budget, déjà fragilisé par l'inflation. Pour les familles modestes, les retraités et les étudiants, cette augmentation peut signifier la renonciation à des soins nécessaires, aggravant les inégalités d'accès à la santé. Cette situation est particulièrement grave pour les personnes souffrant de maladies chroniques ou aiguës, qui ont besoin d'un suivi médical régulier. Enfin, le renoncement aux soins peut avoir des conséquences graves sur la santé des individus et creuser les inégalités sociales en matière de santé. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin que l'augmentation des cotisations des mutuelles de santé prévue pour l'année 2024 n'impactent pas le pouvoir d'achat des Français et puisse garantir l'accès aux soins pour tous.